

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2025	Envoyé en préfecture le 22/05/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	Reçu en préfecture le 22/05/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	053	Publié le 22/05/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5.1	ID : 032-213202088-20250519-2025MAI19_172-DE



DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

10

Séance Publique ordinaire du **19 mai 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 7 mai 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE
Mme Laurianne DUCASSÉ à M. Éric MATTIUSSI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Projet de déclassement d'une partie du domaine public dans le domaine privé de la Commune en vue de son aliénation au profit de Monsieur Didier SERE

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

La commune est propriétaire d'un terrain Avenue Ville de Saint-Louis jouxtant la propriété de Monsieur Didier SERE. Cette parcelle ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité, elle en a laissé l'entretien à ce dernier depuis plusieurs années.

Afin de régulariser le tracé de l'emprise du l'adjoint au maire propose à l'assemblée de céder à M partie du terrain, cadastré CL 272 représentant une superficie de 142 m².

Ce terrain appartenant au domaine public de la commune, il convient en préalable de le déclasser et d'engager la procédure réglementaire correspondante.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de constater la désaffectation du bien,
- de décider du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé,
- de mettre tous les frais induits par cette procédure à la charge de Monsieur Didier SERE,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à ce déclassement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 MAI 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 22 MAI 2025